



Be
Invested.

Mackenzie Investments Europe Limited

Divulcation publique au titre du règlement sur les entreprises d'investissement (IFR)
pour l'exercice 2026-2027



Sommaire

Les divulgations publiques au titre de l'IFR visent à fournir des renseignements sur les risques, le capital et les modalités de gestion des risques de Mackenzie Investments Europe Limited (« la Société »).

À la suite de l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le total de ses fonds propres réglementaires, après déduction des dividendes, s'élevait à 9 145 000 \$ CA.

Ce montant dépassait de 5 327 000 \$ CA notre exigence réglementaire en matière de capital, ce qui représentait un excédent de capital de 206 %.



Nature des activités

Structure de propriété de la Société

La Société est une filiale en propriété exclusive de la Corporation Financière Mackenzie (« CFM »), qui est elle-même une filiale en propriété exclusive de la Société financière IGM Inc. (« IGM »), une société canadienne cotée en bourse établie à Winnipeg, au Manitoba.

Exigences réglementaires

La Société est établie en Irlande et est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle est autorisée en tant que société de placement en vertu de la réglementation 8 (3) et réputée autorisée en vertu de la réglementation 5 (2) du règlement statutaire n° 375/2017 de l'Union européenne (marchés d'instruments financiers) de 2017. La Société est autorisée à fournir les services de placement suivants :

- réception/transmission des ordres
 - gestion de portefeuille
- à l'égard des instruments financiers suivants :

Instruments financiers

- Titres transférables
- Instruments du marché monétaire
- Parts/actions d'organismes de placement collectif
- Instruments dérivés relatifs à des titres, des devises, des taux d'intérêt ou des taux de rendement, des droits d'émission, des indices ou des mesures financières physiques/réglées en espèces

- exécution des commandes des clients
- conseil en placement

Instruments de placement (Investment Intermediaries Act, 1995)

- Titres non transférables
- Conventions de vente, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Conventions d'emprunt/de prêt de titres
- Certificats conférant des droits de propriété

La Société est considérée comme une entreprise de catégorie 2 en vertu du règlement sur les entreprises de placement. Il s'agit d'une entreprise d'investissement mère dans l'Union au sens de l'article 4(1)(56) et, à ce titre, elle est tenue de se conformer au règlement sur les entreprises de placement sur une base consolidée.



Sommaire

Activités de Mackenzie Investments Europe Limited (MIEL)

Aperçu des activités de la Société

- La Société propose des services de gestion de portefeuille dans le cadre de diverses stratégies de placement en actions à position acheteur uniquement.
- Dans un certain nombre de cas, elle a nommé sa filiale en propriété exclusive, Mackenzie Investments Asia Limited (MIAL), à titre de sous-gestionnaire de placements. Le PIEAFP suppose que MIEL ne versera à MIAL les frais de sous-gestionnaire de placements qu'après avoir reçu les frais de ses clients, conformément aux modalités d'une lettre d'accompagnement conclue entre MIAL et MIEL.
- Elle ne fournit pas de conseils en placement (tels que définis dans la directive MIF) ni de services de transmission/d'exécution d'ordres aux clients.
- Elle exerce ses activités selon un modèle fortement externalisé, dans le cadre duquel des services essentiels, notamment les opérations de négociation, la cybersécurité et le soutien des TI, sont fournis par la Corporation Financière Mackenzie et la Société financière IGM Inc..

La Société est rentable depuis sa création en 1993. Les résultats des cinq derniers exercices sont présentés dans la section « Sommaire des résultats et des fonds propres historiques » de l'annexe A. Au 30 juin 2026, elle gérait des actifs de 8,5 milliards de dollars canadiens pour le compte de trois clients institutionnels. Ces chiffres passent à 9,5 milliards de dollars canadiens d'actifs sous gestion et à quatre clients lorsqu'ils sont consolidés avec ceux de sa filiale.

Le chiffre d'affaires de la Société provient des frais de gestion de portefeuille établis en fonction de la valeur des actifs sous gestion. Les frais sont payés mensuellement ou trimestriellement, conformément aux conventions de client pertinentes. Le revenu d'intérêts est négligeable.

La Société ne détient pas d'actifs de clients, ne négocie pas de capital exclusif et n'accorde pas de facilités de crédit. Elle est classée comme étant à faible risque dans le modèle du système d'incidence des risques et de probabilité (Probability Risk Impact System model, PRISM) de la Banque centrale. En cas de défaillance de MIEL, les actifs de ses clients demeureraient détenus en toute sécurité auprès de dépositaires tiers. Les créanciers de MIEL n'ont aucun droit sur les actifs des clients.

La Société paie un dividende annuel à la Corporation Financière Mackenzie Inc. La Société reçoit également des dividendes annuels de sa filiale, Mackenzie Investments Asia Limited.



Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques vise à garantir la conformité aux exigences de la Banque centrale d'Irlande et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, comme il convient pour une entreprise de l'ampleur et de la complexité de la Société.

La Société exerce ses activités dans le cadre de la structure de gestion des risques de l'entreprise de la Société financière IGM Inc., tout en demeurant responsable de veiller à ce que ses risques soient correctement définis et gérés par l'intermédiaire de son propre comité de gestion des risques.

La Société est responsable de la gestion des risques en se servant du modèle des trois lignes de maîtrise, en vertu duquel la première ligne de maîtrise représente les unités d'exploitation qui assument la principale responsabilité de la gestion des risques, appuyée par les fonctions de gestion des risques de la deuxième ligne et une fonction d'audit interne de la troisième ligne responsable de la vérification et de la validation de la conception et de l'efficacité de son cadre de gestion des risques.

Première ligne de maîtrise

La responsabilité de la gestion constante des risques revient principalement aux dirigeants des diverses unités d'exploitation et fonctions de soutien en ce qui a trait à leurs activités respectives. Les responsabilités des dirigeants d'unités d'exploitation et fonctions de soutien comprennent notamment ce qui suit : i) établir et assurer le respect des procédures de détection, d'évaluation, de consignation et de communication ascendante des risques; ii) mettre en œuvre des activités de contrôle visant à atténuer les risques; iii) cibler les occasions de réduire ou de transférer les risques; iv) harmoniser les stratégies d'exploitation et d'affaires avec la culture de risque et l'appétit pour le risque de la Société, tels qu'ils ont été établis par le comité de gestion des risques de la Société.

La haute direction de la Société est responsable des risques et a la responsabilité première de gérer les activités commerciales conformément aux politiques, aux procédures et à l'appétit pour le risque de la Société.

Deuxième ligne de maîtrise – Comité de gestion des risques et groupe IGM

La Division de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») d'IGM assure la surveillance et l'analyse du niveau de risque défini en fonction de l'appétit pour le risque visant toutes les activités de la Société, de même que la présentation de l'information à cet égard au comité de gestion des risques. Elle est également responsable de ce qui suit : i) élaborer et maintenir le programme et le cadre de gestion des risques d'entreprise; ii) gérer le processus de gestion des risques d'entreprise; iii) fournir des lignes directrices et de la formation aux dirigeants des unités d'exploitation et fonctions de soutien.

IGM compte un certain nombre de comités qui assurent la surveillance de risques d'entreprise précis, notamment le comité de gestion des risques financiers, le comité de gestion des risques de la direction d'IGM et les comités de gestion du risque opérationnel. Ces comités procèdent à un examen critique des évaluations des risques, des pratiques de gestion des risques et des plans d'intervention face aux risques élaborés par les unités d'exploitation et fonctions de soutien. Les groupes de conformité de la Société assument d'autres responsabilités de surveillance; ils sont notamment chargés d'assurer la conformité aux politiques, aux lois et aux règlements.



Cadre de gestion des risques

Modèle des trois lignes de maîtrise (suite)

Deuxième ligne de maîtrise

Les fonctions de conformité et de finance de la Société, ainsi que les fonctions de groupe soutenues, sont responsables de la surveillance de la première ligne de maîtrise, notamment ce qui suit :

- S'assurer que les politiques de gestion des risques et les procédures et registres associés sont complets et à jour
- Identifier et évaluer l'incidence de la nouvelle réglementation et les répercussions des nouvelles activités commerciales
- Soutenir la première ligne de maîtrise au moyen de conseils et de formation
- Travailler avec les fonctions équivalentes dans CFM et IGM pour garantir des normes communes dans la mesure du possible et un niveau approprié de surveillance du groupe
- Effectuer des évaluations complètes des risques et hiérarchiser les mesures qui en découlent
- Fournir au conseil des renseignements suffisamment exacts et opportuns pour qu'il obtienne l'assurance raisonnable que la Société se conforme à son appétit pour le risque et à ses obligations réglementaires

Troisième ligne de maîtrise

La troisième ligne de maîtrise de la Société est assurée par le service d'audit interne d'IGM. Le service d'audit interne constitue la troisième ligne de maîtrise et fournit l'assurance indépendante à la haute direction et au conseil d'administration que les politiques, les processus et les pratiques de gestion des risques sont efficaces.



Cadre de gestion des risques

Surveillance du risque et conformité

La Société a mis en place des systèmes de contrôle, de surveillance et de présentation de l'information pour assurer la conformité opérationnelle continue au cadre de gestion des risques et à l'appétit pour le risque.

- Les politiques de la Société font l'objet d'un examen annuel afin qu'elles soient à jour et reflètent la tolérance de la Société au risque.
- La Société tient des registres des risques et des incidents et en fait un compte rendu succinct au conseil.
- Chaque trimestre, la direction présente au conseil un rapport sur les activités de la Société et le respect des politiques.
- Le service d'audit interne d'IGM examine périodiquement les composantes des activités de la Société afin de fournir une évaluation indépendante quant au respect de ses directives et de ses politiques.



Gouvernance et surveillance

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société compte trois administrateurs, dont deux résident en Irlande et un est non-résident. Il prévoit cinq réunions par année et se réunit également à d'autres moments au besoin.

Le Conseil d'administration veille à ce que la Société respecte ses obligations réglementaires et soit gérée conformément à sa stratégie d'affaires documentée et à son appétit pour le risque.

Structure organisationnelle

La Société emploie actuellement douze personnes, dont deux gestionnaires de portefeuille, quatre analystes des placements, un négociateur et cinq employés affectés aux finances, à la conformité et à l'administration.

Sean Laphen est directeur régional et chef des finances. Il relève directement du conseil d'administration et est administrateur.

Seamus Kelly est vice-président principal, gestionnaire de portefeuille et chef des placements de la Société. Il assiste aux réunions du conseil sur invitation et lui rend compte des rendements de chacun des Fonds qu'il gère.

Laura Moynihan est cheffe de la conformité et cheffe de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Jean Carroll est secrétaire de la Société.

Comité des risques

Le comité des risques est composé de quatre membres : Le directeur régional, le chef des placements de la Société, la cheffe de la conformité et un vice-président de l'équipe Gestion des risques de l'entreprise d'IGM. Le comité tient quatre réunions par année et se réunit à d'autres moments au besoin.

Le comité des risques est chargé de s'assurer que la Société tient compte de tous les risques pertinents liés à la Société, attribue un responsable de contrôle des risques, consigne les activités de contrôle des risques et attribue une cote de risque résiduelle à chaque risque repéré.



Exigences réglementaires en matière de capital

Exigences réglementaires au titre des directives MIF et IFD et du règlement IFR

Les entreprises doivent respecter les exigences minimales en matière de capital définies par la réglementation et, après une analyse détaillée des risques auxquels elles sont exposées, évaluer les éventuelles exigences supplémentaires en capital.

Le capital minimal exigé est le plus élevé des trois exigences suivantes : l'exigence minimale en matière de capital, l'exigence liée aux frais généraux fixes et l'exigence de facteur K. Pour la Société, l'exigence est fixée selon l'exigence liée aux frais généraux fixes. Elle est calculée selon les dépenses auditées de l'exercice précédent de la Société.

Les entreprises de placement soumises à la directive IFR/IFD sont tenues d'évaluer les risques auxquels leur activité est exposée ainsi que leur mesure d'atténuation et de déterminer si des capitaux supplémentaires sont nécessaires pour faire face à ces risques.

Horizon de placement

La Société utilise un délai de 12 mois pour estimer la probabilité et l'incidence de risque. Cet horizon tient compte du fait que la Société est une filiale d'un groupe plus important et qu'en cas d'incident à risque grave entraînant une érosion considérable du capital, le conseil et l'actionnaire examineront le modèle d'affaires et décideront de poursuivre l'activité ou d'entamer une liquidation ordonnée sans perte pour les clients ou les créanciers.

Exigence réglementaire minimale en matière de capital

La Société a une exigence réglementaire minimale en matière de capital de 75 000 euros (**121 650 dollars canadiens** au 30 juin 2026).

L'exigence liée aux frais généraux fixes découle des frais généraux fixes de trois mois de l'exercice précédent. Ce montant a été calculé à **3,4 millions de dollars canadiens** selon les états financiers consolidés audités au **31 décembre 2025**.

L'exigence de facteur K s'élève à **1,67 million de dollars canadiens**, compte tenu d'un actif sous gestion moyen de 8,3 milliards de dollars canadiens pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026.



Exigences réglementaires en matière de capital

Exigence en capital évalué à l'interne (« pilier II »)

La Société procède à une évaluation annuelle des risques qui est soumise et approuvée par la Division de gestion des risques d'entreprise d'IGM. Cette évaluation utilise une matrice d'incidence et de probabilité 5x5, ainsi que des contrôles de risque en amont et en aval, pour chaque risque considéré comme important pour MIEL.

En l'absence d'un historique des pertes réelles, les pertes et les probabilités représentent les meilleures estimations de la direction.

L'évaluation des risques sert à fournir une exigence de capital de base, en utilisant un horizon de placement de 12 mois pour calculer l'incidence et la probabilité estimées.

En outre, des scénarios de crise pessimistes, mais réalistes sont calculés, comme suit :

- Incidence du risque le plus important
- Incidence d'un incident lié au risque corrélé
- Incidence de la perte de clients tiers
- Incidence d'un incident lié au risque de pratiques professionnelles
- Incidence d'une mauvaise évolution des taux de change

La Société calcule également le coût estimé d'une liquidation ordonnée.

Les exigences internes en matière de capital sont évaluées comme étant le plus élevé des résultats attendus, des scénarios de crise et du coût d'une liquidation ordonnée.

L'exigence minimale interne en matière de capital est la plus élevée entre l'exigence réglementaire minimale en matière de capital ou l'exigence en capital évaluée à l'interne.

Évaluation interne du capital

Au **30 juin 2026**, l'évaluation interne du capital requis est de **4,44 millions de dollars canadiens** (voir le calcul à la page suivante).



Exigences en matière de capital

Exigence de capital au 30 juin 2026

	IFD/IFR
	Données consolidées
	CAD:EUR \$ CA
Capital minimal	1,622 121 650
Exigence liée aux frais généraux fixes	3 390 934
Exigence de facteur K	1 665 845
Exigence réglementaire en matière de capital	3 390 934
Évaluation interne du capital requis	4 444 368
Scénario de liquidation ordonnée	3 443 737
Exigence liée au PIEAFP	4 444 368
Fonds propres au 31 décembre 2023	21 144 251
Moins les dividendes déclarés en mai 2024	12 000 000
Fonds propres autorisés	9 144 251
Surplus (déficit) de capital	4 699 883
Réserve de capitaux	1 130 311
Excédent par rapport au capital + réserve	3 569 572



Exigences en matière de capital

Exigence liée au PIEAFP

	<u>\$ CA</u>	<u>\$ CA</u>
Exigence liée aux frais généraux fixes		3 390 934
Exigence de facteur K		1 665 845
<u>Exigence en capital évalué à l'interne</u>		
Risque de marché		646 493
Risque de crédit		17 000
<u>Autres risques</u>		
– Perte prévue	921 536	
– Résultat pessimiste	1 471 491	
– Scénario de crise – (i) Apparition du risque « autre » le plus important	3 234 100	
– Scénario de crise – (ii) Incident lié au risque corrélé : sécurité de l'information, litiges, conformité réglementaire	1 160 875	
– Scénario de crise – (iii) Perte de clients institutionnels tiers	686 000	
– Scénario de crise – (iv) Incident lié au risque de pratiques professionnelles	3 780 875	
– Scénario de crise – (v) Incident lié à la mauvaise évolution du taux de change	646 493	
Autres risques les plus défavorables		3 780 875
Exigence liée au PIEAFP		4 444 368
Coût de la liquidation ordonnée		3 443 737



Exigences en matière de capital

Réserve de capitaux

En plus de l'exigence minimale en matière de capital, la Société maintiendra une réserve de capitaux égale à ce qui figure dans le processus interne d'évaluation des actifs liquides présenté sur la diapositive suivante.

Ainsi, en cas de fortes tensions sur le bilan, le conseil et les actionnaires de la Société auront suffisamment de temps pour déterminer la marche à suivre sans enfreindre immédiatement les exigences en matière de capital.

Au **30 juin 2026**, la réserve de capitaux s'élève à **1,13 million de dollars canadiens**.

Réserve de capitaux :

	\$ CA
Exigence liée aux frais généraux fixes	<u>3 390 934</u>
Exigence de liquidité correspondant au tiers de l'exigence liée aux frais généraux fixes	<u>1 130 311</u>



Processus interne d'évaluation des actifs liquides

La Société est tenue de maintenir des actifs liquides correspondant à un minimum d'un tiers de l'exigence liée aux frais généraux fixes, soit un mois de dépenses.

Les actifs liquides acceptables comprennent les dépôts à court terme :

- Dépôts à court terme auprès des établissements de crédit
- Autres instruments admissibles (avec décote)
- Compte client à court terme (avec décote)

Comme la Société dispose de liquidités importantes sous forme de dépôts à court terme ainsi que dans ses comptes courants, elle ne prendra pas en compte le compte client à court terme ou d'autres instruments lors de l'évaluation de cette exigence.

Au **30 juin 2026**, l'exigence de liquidité s'élève à **1,13 million de dollars canadiens** (données consolidées) et la Société dispose d'un excédent de liquidité de **14,8 millions de dollars canadiens** (données consolidées).

Exigence de liquidité	Données consolidées \$ CA
Exigence liée aux frais généraux fixes	<u>3 390 934</u>
Exigence de liquidité correspondant au tiers de l'exigence liée aux frais généraux fixes	<u>1 130 311</u>
Actifs liquides au 30 juin 2026	
– Comptes courants et comptes à vue	4 547 520
– Dépôts à court terme	<u>11 400 000</u>
	<u>15 947 520</u>
Excédent par rapport à l'exigence réglementaire minimale	<u>14 817 209</u>

Projections relatives au capital



MIEL n'a pas fait de prévisions au-delà de 2025, mais prévoit disposer d'un capital suffisant en 2026 et en 2027.

Revenu net consolidé (Milliers de dollars canadiens)	2025 Données auditées	2026 Données prévues	S1 2026 Données réelles	S1/Données prévues (%)
Revenu tiré des honoraires	30 598	28 275	17 025	
Revenu provenant d'autres sources	356	281	162	
Gain/(perte) de change	- 209	-	- 155	
Total des revenus	30 745	32 439	17 032	53 %
Rémunération et avantages sociaux	11 603	12 038	6 480	
Total des dépenses	4 092	4 379	2 211	
	15 695	16 417	8 691	53 %
Revenu net avant impôt	15 050	16 022	8 341	
Impôt	2 266	2 418	1 173	
Revenu net après impôt	12 784	13 604	7 168	53 %

Fonds propres à des fins d'adéquation du capital (Milliers de dollars canadiens)	2025 Données auditées	2026 Données prévues	S1 2026 Données réelles
Capital social appelé	500	500	500
Autres réserves de capital	1 448	1 448	1 448
Bénéfices non distribués à la fin de la période	19 197	20 801	19 197
	21 145	22 749	21 145
Dividendes versés à la suite d'un audit	(12 000)	(12 000)	(6 000)
Fonds propres après déduction des versements de dividendes	9 145	10 749	15 145
Exigence en capital évalué à l'interne	4 444	4 444	4 444
Surplus de capital	4 701	6 305	10 701
Réserve de capitaux	1 130	1 130	1 130
Excédent par rapport à la réserve	3 570	5 174	9 570



Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »)

En vertu de la directive IFR/IFD, la Société est tenue d'effectuer une évaluation interne des exigences en matière de capital, qui sont déclarées dans le cadre du PIEAFP.

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») Le PIEAFP impose aux sociétés ce qui suit :

- Repérer, mesurer et surveiller les risques;
- Déterminer les exigences en capital interne/économique par rapport au profil de risque de la société

Le PIEAFP est préparé par le chef de la direction et présenté au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation. Les données et les hypothèses utilisées dans l'évaluation du risque et de l'adéquation du capital font l'objet d'une surveillance continue et sont mises à jour. Le PIEAFP fait l'objet d'un examen annuel ou plus fréquent, au besoin. Le plus récent examen en vertu du PIEAFP de la Société remonte à août 2026.

Diversité et inclusion

Veuillez consulter le lien qui renvoie au rapport de gérance de Mackenzie où il est question de la politique de la Société en matière de diversité et d'inclusion :

[Rapport sur la gérance d'entreprise 2020 de Placements Mackenzie](#)

COORDONNÉES

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Sean.Laphen@Mackenzieinvestments.com

3, Shelbourne Buildings
Crampton Avenue
Shelbourne Road
Ballsbridge, Dublin 4
Irlande
D04 C2Y6